

Le Précurseur,

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N. 3; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 14 décembre.

Fonds publics. — Effets de Banque 257. — 5 p. olo réd. 76 3/8. — 5 1/2 p. oje. 87 5/8, 4 p. oje, 96 1/4.

— Une commission va partir pour les Indes occidentales, pour prendre des informations sur le compte des Nègres qui ont été placés par le gouvernement par un engagement limité, qui est près d'expirer. Elle doit aussi s'occuper de l'emploi que l'on pourrait en faire par la suite. (Times.)

— Une lettre de Stockholm du 20 novembre dit que le secrétaire de légation française, M. Cramayel, a été envoyé à Gottembourg, et on assure que M. le chevalier Chaumette-Desfosses, consul-général de cette place, a été rappelé immédiatement en France pour rendre compte de sa conduite, étant accusé d'avoir tenu des propos très-injurieux contre la maison de Bourbon, pendant son séjour en Norvège au mois d'août dernier, et d'avoir maintenu une correspondance secrète avec un membre de la dernière diète; correspondance qui aurait été interceptée. (Courrier.)

Le 5. me bataillon du 1. er régiment des gardes que l'on avait dit parti pour aller contre les rebelles d'Irlande, n'avait ordre que d'aller tenir garnison au château de Dublin, où il doit passer l'hiver. Une lettre particulière de cette ville donne les détails suivans du 9 décembre dernier: « Nous avons eu ce moment une seconde édition complète de ce qui s'est passé en 1798 et en 1805. On élève en ce moment des barrières autour de Dublin; et par une proclamation, toutes les maisons doivent être fermées à huit heures du soir, et chacun doit être rentré chez soi. La yeomanerie s'exerce dans la caserne de Georges-Street. Le lord lieutenant a écrit à sir William-Stamer, pour lui enjoindre de ne refuser aucune des personnes qui se présenteraient pour la yeomanerie, sous prétexte de religion. Les portes du château sont fermées à quatre heures tous les jours, et il n'est permis à personne d'entrer ou de sortir des casernes sans une permission des autorités. Des bruits d'une nature extraordinaire et incroyable circulent parmi les citoyens, tels que celle de 20.000 rebelles qui devaient entrer dans la ville la nuit dernière; qu'il y avait un des chefs de rebelles en prison au château, etc. »

— Les journaux de Batavia du 1. er de mai parlent d'un tremblement de terre considérable qui a eu lieu sur les côtes méridionales des Célèbes, et a fait beaucoup de mal à Boelackembia, où la mer s'est élevée à plusieurs reprises à une hauteur considérable.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 14 décembre.

On mande de La Haye que la séance de la seconde chambre des états-généraux fixée pour aujourd'hui vendredi est remise à demain 15, à une heure.

— Les nouvelles de Pétersbourg marquent que S. M. l'empereur Alexandre vient de faire beaucoup de promotions dans l'armée et a accordé plusieurs décorations des ordres militaires à plusieurs officiers supérieurs.

SUÈDE.

STOCKHOLM, 27 novembre.

La marine française fait faire, dans ce pays, des achats considérables de bois de construction et de planches. On traite des transports pour le mois d'avril prochain.

RUSSIE.

ODESSA, 19 novembre.

Le sultan Mahmud a déjà, dit-on, déclaré deux fois au divan, que la sainte-alliance, sans en excepter l'Angleterre et l'Autriche, avait résolu la destruction de l'islamisme, et que si les ministres de ces deux puissances s'intéressaient pour la Porte, ce n'était qu'en apparence. Quoiqu'il soit de cette assertion, il est certain que le divan et que tous les musulmans partagent cette opinion; c'est pour cela que l'offre faite par lord Strangfort, dès le mois de septembre, d'envoyer des commissaires anglais aux chefs de l'insurrection de la Morée, pour les disposer à accepter l'amnistie de la Porte, n'a pas été agréée par le divan.

Dès la première nouvelle de l'irruption des Persans, lord Strangfort a dépêché deux courriers, l'un à Ispahan, l'autre à Téhéran, pour ramener le Schah à des sentimens pacifiques;

mais il est à craindre que les Persans ne se fient pas plus aux Anglais que les Turcs mêmes.

AUTRICHE.

VIENNE, 8 décembre 1821.

Les nouvelles que nous recevons de Constantinople continuent d'être peu favorables à la paix.

Le gouvernement tarde à répondre d'une manière franche aux demandes de la Russie. On sait aussi que les déclarations des diverses puissances, au sujet de l'Ultimatum de la Russie, ont été mal accueillies par le divan. D'un autre côté, les Grecs combattent avec succès pour leur émancipation nationale; et quoiqu'notre gouvernement soit peu favorable aux innovations, qui sont le fruit des révolutions, sa politique pourrait bien le porter à protéger l'indépendance du nouvel état, qui commence à se former dans la Morée et dans l'Archipel, au cas surtout où la guerre, entre la Russie et la Porte, viendrait à éclater.

En attendant, on parle toujours de paix soit à la bourse, soit dans les cercles diplomatiques.

Il y a ici tant de personnes intéressées au maintien de cette paix, qu'il ne faut pas s'étonner que cette opinion se trouve accueillie.

Le gouvernement contribue, de son côté, à l'accréditer par le langage de ses conseils et par celui de ses journaux; mais ce langage changera selon les circonstances. Si la Porte est attaquée par la Russie, notre gouvernement se prononcera pour le rôle qui lui convient, et qui ne sera certainement pas favorable aux Ottomans.

La gazette de Bude contient le rescrit suivant: « Attendu que depuis le synode diocésain, tenu à Funfrichan en 1714, aucune autre assemblée, soit diocésaine, soit provinciale, soit nationale, n'a eu lieu en faveur des affaires de l'église catholique, et qu'il importe de rétablir par une sage réforme l'ancienne pureté de mœurs et de piété en Hongrie, S. M. a résolu de faire convoquer à cet effet et au plutôt par les soins du prince primat du royaume, un synode national. Pour mieux diriger les délibérations de cette assemblée, il sera tenu au préalable des synodes dans tous les diocèses. Celle du diocèse de Rosnau a déjà eu lieu.

Le 27 décembre, le prix moyen des obligations d'état à cinq pour cent, était à Vienne de 74 5/8 argent courant. Les obligations de la banque de Vienne à deux pour cent 112 à 34 7/8 argent courant, l'argent de convention à 250 pour 100.

TRIESTE, 3 décembre.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues des îles Ioniennes, confirment celles que nous avons données précédemment sur l'état des affaires de l'Albanie et du Péloponèse.

— Le gouvernement a fait publier ici, le 28 du mois dernier, l'avis suivant, dont les conclusions contrastent singulièrement avec les louanges que nos feuilles publiques prodiguent tous les jours au gouvernement et à la nation ottomane:

« Le conseil de guerre aulique a désigné, par son arrêté du 15 octobre dernier, le port de Smirne comme le point de rassemblement de la flotille impériale de l'Archipel.

Cette flotille est chargée d'escorter les navires marchands des sujets de S. M. I., depuis Ténédos jusques dans les eaux de Candie, de Rhodes, de Chypre et d'Alexandrie.

Le commandant de cette flotille a reçu des ordres pour s'entendre avec le consul-général d'Autriche à Smirne, et avec l'internonce de S. M. I. à Constantinople, à l'effet de veiller à la fois sur les vaisseaux des insurgés grecs, et sur les corsaires des Turcs, qui, au mépris de toutes les lois, attaquent et molestent les vaisseaux des nations chrétiennes sans distinction de pavillon, soit en mer, soit même dans les ports.

A Zante, à Cerigo et dans les autres îles Ioniennes il continue de régner de la fermentation; les habitans de quelques cantons, sur-tout du pays montagneux, sont toujours en état de révolte ouverte contre le gouvernement anglais. Le lord Hau-commissaire, montre beaucoup de fermeté; on croit d'ailleurs qu'il arrivera prochainement dans ces îles un renfort considérable de troupes anglaises qu'on tirera de Malte soit d'Angleterre.

— Le sénat de Calamatta a transféré son siège à Tripolitza. Après la prise de cette ville, la plupart des troupes ont été dirigées sur Patras.

Chursid Pacha, ayant été attaqué de tous côtés, près des cinq Fontaines, par les Albanais, les Grecs et les Suliotes réunis, a, dit-on, essuyé une grande défaite. Depuis cet événement, le rusé Ali pacha de Janina (qui, se nommant à présent Constantin, paraît effectivement s'être fait chrétien), secouru le sénat de la Morée par des subsides considérables en argent : on estime jusqu'à deux millions (de piastres ou séquins) la somme qu'il a mise à la disposition du sénat. En Epire, Odyssée (Ulysse) a enlevé aux Turcs quantité de munitions qui étaient destinées pour la Morée.

Aux îles Ioniennes, le désarmement des habitans par les Anglais, a fait couler beaucoup de sang ; dans plusieurs de ces îles les paysans, retirés dans les montagnes, se trouvent en état d'insurrection ouverte contre les forces anglaises.

D'après les nouvelles de Sérès (en Macédoine), du 15 novembre, les Turcs ont tenté, le 9, une attaque vigoureuse contre les retranchemens des Grecs près de Cassandra ; mais cette entreprise n'a pas été plus heureuse que les précédentes. On fait monter à sept mille hommes la perte des Musulmans dans cette affaire.

INTÉRIEUR.

PARIS, 17 décembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Dans la matinée, le roi a travaillé avec M. le marquis de Launay ministre de sa maison.

A onze heures, S. A. S. M.^{me} la duchesse de Bourbon princesse de Condé est venue chez le Roi, et s'est rendue ensuite chez MADAME.

Avant et après la messe, le roi a reçu les hommes et les dames le soir ; les présentations ont été aussi nombreuses que brillantes.

MADAME n'a pas reçu. S. A. R. continue d'être légèrement indisposée. Il y a eu réception chez S. A. R. M.^{me} la duchesse de Berry.

Le roi n'est pas sorti.

Les enfans de France accompagnés de M.^{me} Gontaut leur gouvernante, sont allés à Bagatelle.

A midi S. A. S. M.^{gr} le duc d'Orléans, est parti du Palais-Royal, dans une calèche découverte et vêtue en bourgeois, pour aller à Ivry.

On assure que M. de Latour-Maubourg ne sera installé comme gouverneur des Invalides que le 1.^{er} janvier prochain ; M.^{me} la maréchale de Coigny, devant toucher jusqu'à cette époque le traitement de feu son époux. Néanmoins on a transporté les effets du gouverneur à l'hôtel.

— On vend chez les marchands d'estampes une gravure fort intéressante, représentant le jeune Mazet prodiguant des secours aux malades dans une des rues de Barcelone.

— Il y aura demain à midi, dans le temple des Luthériens, rue des Billottes, un service en l'honneur du général Rapp.

— L'élevation de M. Roy à la pairie laisse une nouvelle place vacante dans la députation de Paris ; et il sera procédé à un nouveau tirage au sort entre les arrondissemens électoraux de la capitale, pour la désignation de celui qui sera appelé à le remplacer.

Le sort ayant déjà désigné le 1.^{er} arrondissement pour l'élection du député qui doit remplacer M. Pasquier, le tirage ne devra avoir lieu qu'entre les sept autres.

Un semblable tirage aura lieu entre les arrondissemens de Tarn-et-Garonne, pour le remplacement de M. Portal, qui était député de ce département.

— M. l'évêque de Bayonne vient de publier un mandement pour l'établissement d'une maison de missionnaires dans son diocèse.

— D'après le relevé qui en a été fait par ordre de l'autorité, les constructions et réédifications qui ont eu lieu à Paris dans l'année s'élèvent à plus de 1,100, et cependant les loyers des maisons augmentent constamment : il n'est pas même facile de se loger.

— Il y a eu hier, dans la grande salle des Menus-Plaisirs, une distribution de prix aux élèves de l'école de musique et de déclamation.

Le concert qui a suivi la distribution avait attiré une assemblée brillante et nombreuse. L'on a vivement applaudi un solo de cor avec accompagnement d'orchestre, exécuté par M. Gallay, et de sa composition ; M. Tolbègue s'est aussi fait remarquer par un concerto de violon qu'il a exécuté avec un rare talent.

— Hier, à huit heures du soir, M. le garde-des-sceaux a présenté au Roi le nouveau ministre de la marine.

— Plusieurs agens diplomatiques nommés nouvellement par le gouvernement portugais, sont arrivés à Paris. On cite parmi eux, M. le chevalier d'Oliveira, chargé d'affaires à Berlin ; M. Louveiro, secrétaire. M. le commandeur Mascarenhas premier secrétaire de la légation de Paris. M. le chevalier Notre, chargé d'affaires dans le royaume des Pays-Bas, et M. le colonel Freire, premier secrétaire de la légation de Vienne.

— Lord Chatam, qui commandait en 1809 la malheureuse expédition de Flessingue, a été nommé dernièrement gouverneur militaire et politique de Gibraltar. On écrit de cette place, 22 novembre, qu'il y est arrivé et qu'il y a pris les fonctions que

remplissait le lieutenant-général George Don. Des lettres de la même date annoncent qu'une corvette de Buenos-Aires est mouillée dans la baie de Gibraltar.

— On écrit du Havre, le 14 décembre : « Le brick l'Aurore, capitaine Chevalier, venant de Marseille, ayant été, huit jours après son départ, rencontré et pillé par des pirates algériens ou espagnols, a été forcé, d'après délibération du conseil de santé de cette ville, de relever du port et d'aller faire quarantaine à l'île Piton près la Hougue. Le capitaine et l'équipage jouissaient d'une parfaite santé. »

— Samedi prochain, 22, il sera procédé à la fixation, par un tirage au sort, des échéances des quatre derniers cinquièmes des reconnaissances de liquidation portant finales 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 et 0.

Les porteurs des annuités à six pour cent sont invités à les présenter sans retard, à partir du 22 décembre, à la caisse des rentes et pensions de la banque de France, où elles seront toutes remboursées à présentation.

Les porteurs des annuités à quatre pour cent sont prévenus que le premier coupon d'intérêts, qui échoit le 22 décembre, sera payé à présentation, à partir dudit jour, au trésor royal.

LYON.

Ayant envoyé à MM. nos abonnés, hier mercredi, les ordonnances du Roi publiées dans le moniteur du 16, nous nous dispensons de les donner dans notre feuille d'aujourd'hui.

— Nous avons été invités par un de nos abonnés, M. A..., qui a fait partie du jury aux dernières assises, à rendre public le témoignage d'approbation que le jury et la cour ont donné à M. le commissaire de police Rousset, pour les services qu'il a rendus à la société, dans la découverte importante et difficile des malfaiteurs qui ont paru sur le banc des accusés. Ses dépositions ont toujours été impartiales, franches, et faites avec méthode et clarté.

Nous avons promis en dernier lieu de donner à nos lecteurs quelques détails sur une ligue qui semble se former en Allemagne entre les puissances du second et du troisième ordres, pour s'opposer à des prétentions de l'Autriche et de la Russie, qu'elles regardent comme subversives de leurs droits, comme puissances indépendantes. Nous nous empressons de remplir cette promesse, en publiant la lettre suivante de notre correspondant de Francfort.

FRANCFORT, 5 décembre.

« Il se tient, depuis quelque tems, à Darmstadt un congrès composé de ministres envoyés par la plupart des puissances allemandes des deuxième et troisième ordres, dont le but n'était d'abord que de convenir des mesures générales à prendre, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie de leurs territoires ; mais qui, dans le cours des conférences, a porté son attention sur des objets d'une plus haute importance.

» On peut regarder comme à peu près certaine maintenant, l'alliance séparée de plusieurs états de la confédération allemande, dont le projet n'avait paru qu'une chimère au congrès de Vienne, quand il lui fut présenté. La Bavière est le seul état de cette alliance qui a hésité avant d'entrer entièrement dans les vues des autres alliés.

» On parle beaucoup d'une correspondance qui a eu lieu à ce sujet entre un ministre au congrès de Darmstadt et le comte de Lerchenfeld, ministre des finances bavarois. On fait beaucoup d'éloges des bonnes intentions de ce dernier ; mais son influence est trop contre-balancée par un parti opposé pour produire quelque effet. On dit que M. de Reclberg, ministre des affaires étrangères de ce royaume, est tellement dévoué à l'Autriche, qu'il se prononce contre tout ce qui n'est pas dans les intérêts de cette dernière puissance.

» On a souvent reproché à la Bavière de vouloir jouer le rôle d'une puissance du premier rang et d'être entraînée, par son ambition, à oublier les intérêts généraux de l'Allemagne. Un autre cabinet allemand du second rang (Wurtemberg), a profité des lumières qui ont jailli des discussions du congrès de Darmstadt, pour attirer l'attention de la Bavière sur ses véritables intérêts. Unie aux deux grandes puissances pour jouer le rôle de la troisième, la Bavière, en agissant contre l'intérêt du reste de l'Allemagne, ne parviendrait jamais qu'à jouer un rôle secondaire, tandis qu'à la tête de tous les états fédérés du deuxième et du troisième ordres, et forte de son alliance intime avec ceux-ci, en s'opposant aux prétentions de l'Autriche et de la Prusse, elle pourrait jouer un rôle imposant.

On a rappelé, à cette occasion, à la cour de Munich, le mot de César. Sûrement, la Bavière, placée à la tête de la confédération allemande, excepté l'Autriche et la Prusse, jouerait le premier rôle ; au lieu qu'en s'unissant avec ces deux puissances, et en se séparant du reste de l'Allemagne, elle ne peut jouer que le dernier. On a donc tâché de démontrer au cabinet bavarois, combien il est essentiel pour lui de ne pas séparer ses intérêts de ceux des états allemands d'un ordre inférieur, et de n'ambitionner que d'être une puissance purement allemande.

car, comme puissance indépendante, la Bavière ne pourrait se soutenir sans l'Allemagne. Il paraît que ces représentations d'une cour voisine n'ont pas été sans effet, et il y a tout lieu de penser que la Bavière, éclairée sur les vrais intérêts et sur sa position particulière, ne tardera pas à donner son assentiment à ce que la majorité des voix a décidé à Darmstadt.

« L'alliance des états de l'Allemagne qui s'étaient d'abord seulement réunis pour concerter les mesures générales et communes, relatives au commerce et à l'industrie de leurs sujets, n'était comprise, au commencement, que de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, de Hesse-Darmstadt et de Nassau. Mais depuis les derniers tems, elle est toujours allée en croissant, par l'accession d'autres états de la confédération germanique. On sait que la Hesse électorale avait long-tems refusé d'en faire partie, malgré les invitations réitérées des alliés, et on attribuait ce refus aux représentations du cabinet de Berlin; mais depuis l'avènement du nouvel électeur au trône, il s'est prononcé pour l'alliance, et a envoyé un plénipotentiaire à Darmstadt.

« Son accession a déterminé celle de la principauté de Waldeck-Pyrmont, des maisons ducales de Saxe, et des principautés de Reuss. Le grand duc de Saxe-Weimar, ainsi que les principautés de Hohenzollern-Hechingen et de Hohenzollern-Sigmaringen, avaient déclaré leur accession antérieurement. On a des espérances fondées que la Saxe Royale ne tardera pas à donner la sienne, si elle n'en est empêchée par l'influence de l'Autriche et de la Russie. La ville libre de Francfort ne pourra pas se dispenser d'accéder, son territoire étant enclavé dans les pays alliés. Le royaume de Hanovre, avec le duché de Brunswick, ainsi que les villes anseatiques, Hambourg, Brême et Lubeck, ne pourront accéder à l'alliance, à cause de l'influence de l'Angleterre et de leurs relations commerciales avec elle. Quant au Mecklembourg, son accession est regardée comme inutile, ce grand duché, où il n'y a que des nobles et des esclaves, n'ayant ni commerce, ni industrie.

« Ainsi, l'alliance en question est à la veille de comprendre la plus grande partie des pays de la confédération de l'Allemagne, qui ne sont pas des domaines de l'Autriche, de la Prusse, ou de la Grande-Bretagne. Ainsi, les états des 2^e et 3^e ordres, font déjà voir évidemment l'intention d'organiser une confédération séparée dans la confédération générale, afin de former une opposition efficace aux deux grandes puissances. Si les cabinets de Vienne et de Berlin avaient prévu de telles conséquences, quand l'alliance a commencé à s'organiser presque sous leurs yeux, ils auraient sans doute employé tous les moyens possibles pour empêcher sa formation.

« Ce sont les résolutions dictées par les deux premières puissances d'Allemagne, au congrès de Carlsbad, et que la diète de Francfort a été obligée de sanctionner et de proclamer comme lois pour toute la confédération, qui ont principalement contribué à ouvrir aux gouvernemens allemands d'un rang inférieur, et à faire sentir la nécessité de remplacer par une union intime l'appui qu'ils étaient accoutumés à trouver autrefois à l'étranger, pour déjouer les projets d'opposition des puissances prépondérantes d'Allemagne.

« La marche des négociations de Darmstadt, et la tournure qu'elles ont prises, rempliront un chapitre intéressant et instructif dans l'histoire de la diplomatie moderne. »

NOUVELLES DIVERSES.

Les dernières lettres de Constantinople, reçues à Hambourg, annoncent qu'on est inquiet dans cette capitale sur la réponse que fera le Grand-Seigneur à l'*ultimatum* russe. La situation de la Porte est des plus embarrassantes. Les ministres sont paralysés par l'autorité absolue du favori, Haled-Effendi, qui est l'unique organe des ordres du souverain : c'est un homme hautain, obstiné, fanatique, cruel et avide de richesses. Les ministres des cabinets d'Europe ont unanimement déclaré ces jours passés au divan, qu'il ait à se hâter de satisfaire aux conditions de la Russie, sans quoi il ne pourrait plus long-tems compter sur l'assistance de leurs souverains. — On s'épouvante ici des forces militaires de la Russie; ce sentiment répandu dans le peuple ne pourrait qu'ébranler la contenance de nos guerriers, en cas de rupture avec cette puissance. — L'Arménie va être le théâtre d'événemens importants. Plus circonspect et plus soumis que les Grecs, les Arméniens sont aussi fanatiques qu'eux et s'ils devaient à la Russie de regagner une existence politique, ils saisiraient avidement cette occasion de secouer le joug. Il dépendra donc de la conduite des Persans de se faire un excellent point d'appui de ce pays. Les Curdes, qui ne demandent qu'à faire du butin, tiennent toujours du côté du vainqueur.

Livourne, le 10 décembre 1821.

Nous sommes, depuis quelque tems, sans nouvelles de la Grèce, c'est-à-dire que les lettres que nous recevons, ne disent rien, et ne contiennent autre chose que des considérations générales sur les événemens passés et le récit des probabilités à venir.

Je ne sais si ces réflexions sont justes, et si en les faisant nous ne nous laissons pas emportés par l'amour de la patrie, et le désir secret de trouver fausses la conduite et la prudence de ceux que nous ne regardons pas comme amis. Dès qu'une nouvelle intéressante arrivera, je vous la transmettrai.

Marseille, le 17 décembre 1821.

On a mis à l'eau, à Marseille, le 15 de ce mois, une frégate de 44 canons et toute pareille à l'Husseyne que l'on a lancée un mois auparavant; elle porte le nom de la *Mansoura*. On dit que l'Husseyne et Mansoura sont les deux noms des filles du bey de Tunis à qui ces frégates appartiennent.

— On a joué à Marseille le *Barbier de Séville*, musique de Rossini; ce chef-d'œuvre d'un compositeur célèbre a fait autant de plaisir dans cette ville qu'il en fait à Lyon.

— On écrit de Marseille que le département des Bouches-du-Rhône ne voit qu'avec peine qu'un de ses députés ne répond pas à la confiance de ses commettans, et qu'au lieu de prendre le chemin de la capitale et de voter à la chambre dans les intérêts de la nation et du département, il reste dans ses foyers, malgré la grandeur des intérêts qui l'appellent à son poste.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Suite de l'affaire Dumirat.

Après l'audition d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels on ne voyait qu'avec indignation François Bellemain, dont la place devait être sur le banc des coupables. M. Bryon, remplissant les fonctions du ministère public, a développé les charges de l'accusation avec autant de force que de talent.

Il a démontré d'abord par l'état des lieux et du cadavre, que M. Dumirat n'avait pas pu être assassiné où il avait été rencontré, et que tous les élémens de l'information présentaient la maison du *Point-du-Jour* comme le véritable théâtre du crime.

Puis, cherchant les auteurs du meurtre, il les a successivement montrés dans Rodet, trouvé nanti d'une multitude d'effets renfermés dans la chambre mystérieuse de M. Dumirat, où l'on n'avait pu pénétrer sans l'assassiner, trouvé nanti surtout des objets qu'il devait porter sur lui, comme sa montre, sa tabatière, sa bague, son porte-feuille et sa bourse;

Dans François Bellemain, qui ne pouvait indiquer ni le motif de son voyage, ni l'emploi de son temps à Lyon, ni l'origine de 62 louis qu'il avait remis le lendemain de l'événement à un de ses compatriotes, qu'il avait d'abord désavoués et qu'il disait maintenant tenir de sa sœur;

Dans la fille Bellemain, qui avait d'abord nié d'avoir vu son frère le jeudi; qui devait se marier avec Rodet, et s'établir avec lui au *Point-du-Jour*, et sans la participation de laquelle l'assassinat ni le vol n'avaient pu se commettre.

C'est contre cet horrible triumvirat que l'accusateur public a provoqué toute la sévérité des lois.

Après lui, les avocats des accusés nommés d'office pour cette tâche pénible, ont pris la parole.

La force des moyens qu'ils ont présentés pour la défense, a étonné tout l'auditoire qui ne regardait leurs plaidoyers que comme des oraisons funèbres.

M.^e Valois, défenseur de Rodet, après avoir discuté avec talent les nombreuses charges de l'accusation, s'est attaché à la plus accablante pour son client; celle qui résultait des vols. Il a démontré que tous les objets volés avaient pu l'être avant la mort de M. Dumirat, et que d'un vol à un assassinat il y avait une distance énorme.

M.^e Favre, défenseur de la fille Bellemain, a succédé à son collègue.

Après avoir exposé sa crainte de ne pouvoir soutenir la patience des jurés épuisée par de longs débats, il ajoute :

« Toutefois, messieurs, au milieu des craintes que nous vous confions, moins dans l'intérêt d'un vain amour-propre que dans l'intérêt d'une femme bien malheureuse, il nous reste un motif de confiance : vous vous souviendrez à chaque instant qu'il y va de la vie ou de la mort pour deux personnes; qu'une réflexion de plus ou de moins, peut les rendre à la société ou les conduire à l'échafaud; et cette pensée terrible nous conciliera votre bienveillante attention, si nous n'avons pas le bonheur de la captiver nous-mêmes.

Il engage ensuite les jurés à se prémunir contre les dangers de la prévention qui les environne.

« Après avoir sondé les écueils dont j'ai personnellement à me défendre, je devrais peut-être en signaler un autre plus dangereux qui nous menace tous, la prévention!... Ah! si jamais on dût se tenir en garde contre les séductions de cette fille de l'erreur, c'est sans doute dans cette cause, où dès le principe, elle a si puissamment agi. Lorsque l'assassinat de l'infortuné Dumirat retentit dans toute la ville, la voix publique, ordinairement si prompt à désigner des coupables, hésita un moment. Mais bien-

tôt un cri se fit entendre : *Ce sont les domestiques ! ... Aussitôt mille bouches de répéter à l'envi : Ce sont les domestiques ! ...* Quelques objets volés ont été trouvés sur l'un d'eux... ; donc il est l'assassin ! ... Il n'a pu commettre le crime sans le communiquer à sa compagne... ; donc elle est sa complice ! ... Faut-il des pièces de conviction ? On a déjà découvert des couteaux et des vêtements ensanglantés au Point du Jour ! ... ; donc c'est le théâtre du crime !

« Voilà comment raisonne la prévention ! Voilà comment on se persuade , à force de les répéter , les fables les plus mensongères ! Les traces de sang ont disparu : mais la prévention est restée. Depuis lors , l'opinion publique semble s'être emparée de ce procès et en avoir fait sa propre cause : Il était jugé avant l'ouverture des débats , et l'acte d'accusation n'était pas dressé , que déjà les malheureux domestiques étaient condamnés !

« Mais j'oublie que je parle à des jurés pénétrés de la sainteté de leurs devoirs , au-dessus des passions et des faiblesses du vulgaire , qui cherchent la vérité , non dans les conversations de la multitude , mais dans les éléments de l'instruction et des débats. Je vais donc la chercher avec eux. »

Après cet exorde , l'avocat accompagne la fille Bellemain dans les circonstances qui ont précédé et suivi le meurtre , et démontre que sa conduite repousse toute idée du crime qu'on lui impute.

Puis , il apostrophe des témoins qui avaient pris pour des grimaces les signes de douleur que donnait la fille Bellemain auprès du cadavre : « Les larmes de cette infortunée ne vous ont pas paru naturelles , nous avez-vous dit ? Quels sinistres physionomistes êtes-vous donc ? Qui vous a donc appris à analyser des pleurs ? Qui vous a donc révélé l'art de lire dans les cœurs , qui n'appartient qu'à Dieu ? ... Ah ! convenez du moins , que la prévention a égaré votre zèle pour la vérité ! ... »

En supposant François Bellemain coupable , il a pu commettre seul le crime : ... « Le plus féroce scélérat ne prend pas une scœur pour confidente de ses forfaits. ... En se méprisant lui-même ; il tient encore à l'estime et à l'affection de sa famille , dans laquelle il a besoin de se réfugier , repoussé par la société entière ! ... »

En supposant Rodet coupable ; il n'en faut pas conclure de droit la complicité de la fille Bellemain. D'une part , il n'est pas prouvé qu'il devait l'épouser ; il devait même en épouser une autre ; mais en l'admettant :

« Un jeune homme et une jeune personne qui pensent à s'unir , ne concertent pas des assassinats. Les idées religieuses que fait naître le mariage ne sont-elles pas incompatibles , avec la préméditation du plus exécrable des forfaits ?

« Mais si jamais Rodet , séduit par de funestes conseils , avait pensé à attenter à la vie de son semblable , il se serait bien gardé encore de communiquer ses desseins à celle qu'il allait nommer sa femme. N'aurait-il pas craint de la faire reculer d'horreur , en lui présentant la main d'un assassin , et en lui annonçant qu'il lui fallait du sang pour cimenter leur union ?

« Et la fille Bellemain de son côté , se préparant au sacrement de mariage , aurait-elle voulu allumer les flambeaux de son hymen aux torches funèbres d'un maître qu'elle aurait assassiné et porter à son époux une dot encore toute dégoûtante du sang de sa victime ?

« Ah ! Messieurs , je vous en adjure au nom de la religion , que votre arrêt ne réalise pas de telles images ! »

Le défenseur fait remarquer ensuite que l'accusation ne repose que sur des conjectures plus ou moins vagues.

« Dans les causes ordinaires , dit-il , pour quelques pièces de monnaie , pour un fossé ou un pied d'arbre , on exige des preuves plus claires que le jour ; Et dans ce temple , où l'on prononce des arrêts de mort , on ne vous présente que des conjectures ! et c'est deux têtes que l'on vous demande ! »

Il termine par une peroration touchante....

« Malheureuse ! ... Elle pensait à se marier... Elle rêvait le bonheur... Et , au lieu de marcher à l'autel , on veut la faire marcher au supplice !

« Non , non , elle n'y ira pas ! Elle est innocente !

« Vous allez entrer dans le lieu consacré à vos méditations : pesez religieusement les présomptions qui accusent et celles qui justifient : demandez-vous alors , la main sur votre cœur : *Pouvons-nous l'envoyer à la mort ! ...* Votre conscience effrayée vous criera : *Non !* et Antoinette Bellemain sera sauvée ! »

Les vœux et les efforts du jeune défenseur n'ont pas été trompés.

Après onze heures de plaidoiries et une heure de délibération , le jury a prononcé , à minuit , l'acquiescement de la fille Bellemain , à égalité de voix , et la condamnation à mort de Rodet à la majorité simple.

AVIS.

La souscription en faveur des trois beaux-frères Rispal , Galland et Tavernier (voir notre n.º du 16) continue d'être ouverte chez M. Favre notaire , rue Saint-Dominique.

— Une maison d'un commerce établi à Lyon , dans la quincaillerie , dont le chef veut quitter les affaires , et qui es d'un rapport lucratif en articles de quincaillerie et fleurs artificielles , à Marseille , dans une jolie position , désirerait s'attacher un associé qui eût quelques fonds , et auquel on céderait le commerce en totalité ou en partie ,

à son choix , avec des avantages. Il faut que cet associé ait des connaissances dans la quincaillerie ou mercerie.

S'adresser à MM. Cadis et C.º , quincaillers , rue Mercière , n.º 35 à Lyon , auxquels on peut écrire.

La même maison désire aussi trouver un commis qui connaisse la quincaillerie.

— Par brevet d'invention de S. M. Louis XVIII. bandages herniaires s'ajoutant d'eux-mêmes , inventés par MM. Salmon , Ody et comp. : ces bandages contiennent toutes espèces de descentes sans courroies ni sous-cuisses et ne causent aucune gêne. Pour s'en procurer , on s'adressera à MM. Wickham et Pike , seuls propriétaires dudit brevet , à Paris , galerie du Palais-Royal , n.º 45 , ou à leur seul dépôt à Lyon , chez Mathevon , rue Grenette , n.º 5. aîné du boulanger , au 2.º ; ils tiennent aussi des suspensions de la meilleure construction et d'une nouvelle forme.

— M. Berlier , chirurgien-oculiste , pour répondre à la confiance du grand nombre de personnes qui sont venues le demander en son absence , croit devoir se servir de la voie de ce journal , pour annoncer son retour à Lyon , et prévenir ceux qui désireront le consulter pour toute espèce de maladies des yeux ; qu'ils le trouveront tous les jours dans son domicile , place de Bellecour , n.º 5 , depuis 9 heures du matin jusqu'à 11 ; et depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 5 , excepté le dimanche. Il donnera des consultations gratis les matins et vendredi.

— A louer aux Chasseaux , un grand atelier à 10 croisées , au 3.º étage , beau jour , pour 16 métiers de Jacquard. On peut le diviser en 2 ou 3 ateliers de 3 , 5 ou 8 métiers.

Le local est agréable et a beaucoup d'eau.

— M. Thenadey , de Lyon , chirurgien-Oculiste de la faculté de médecine de Strasbourg , dont nous avons annoncé l'arrivée en cette ville , le 22 novembre , a opéré , le 1.º de ce mois , à l'hôpital-général de Moulins , par son tour au procédé , quatre vieillards aveugles dont un ton ; ces opérations gratuites , faites avec la plus grande dextérité , en présence des médecins et chirurgiens de l'hospice et de la ville , ont eu le plus heureux résultat , puisque les malades ont recouvré la vue au même instant ; et que déjà ils se lèvent et commencent à se servir de l'organe opéré.

M. Thenadey a , dans cette circonstance , fait preuve d'autant de talents que de bienfaisance , et s'est acquis les plus grands droits à la confiance publique.

— Les personnes ayant des étrennes à faire pour le jour de Pan , peuvent aller voir les magasins des sieurs Banton frère , récemment établis près des Capucins , en face de la Condition des soies , nous pouvons les assurer qu'ils y trouveront toutes sortes de nouveautés , et articles de goût , en quincaillerie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

— Vente par expropriation forcée , d'un tènement de maison , cour et jardin , situés en la commune de Saint-Romain au Mont-d'Or , appartenant à la veuve et aux enfans de Pierre Décrand.

Par procès-verbal de l'huisier Thimonier , du vingt-sept septembre mil huit cent vingt-un , visé ledit jour par M. Billon , greffier de la justice de paix du canton de Neuville-sur-Saône , et par M. Lucet , adjoint de la mairie de la commune de Saint-Romain au Mont-d'Or , à chacun desquels copie en a été laissée séparément ; enregistrée le vingt-huit dudit mois par Guillet , au droit de 2 fr. 20 c. ; transcrite au bureau des hypothèques de Lyon le même jour , volume 10 , n.º 57 , et au greffe du Tribunal civil de Lyon , le trois octobre suivant , registre 22 , n.º 27.

Et à la requête du sieur Jean-Marie Bouchard , propriétaire demeurant à Lyon , rue Vaubecour , lequel a fait et continue élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M.º Pierre-Auguste Luc , avoué près le tribunal civil séant à Lyon , y demeurant rue Saint-Jean , n.º 34 ;

Contre , 1.º Louise Benet , veuve de Pierre Décrand , propriétaire , demeurant en la commune de Saint-Romain au Mont-d'Or ; 2.º Claudine Décrand , actuellement épouse du sieur Hubert Dupuis , commis-négociant , demeurant à Lyon , place de la Déserte ; 3.º Claude Décrand , marchand de vin , demeurant à Lyon , rue Tupin , n.º 16 ; et Claudine Griffe , sa femme.

Il a été procédé à la saisie immobilière des biens appartenant auxdits veuve et enfans Décrand , situés en la commune de Saint-Romain au Mont-d'Or , canton de Neuville , arrondissement de Lyon , département du Rhône.

Les immeubles saisis consistent en un petit tènement de maison , cour et jardin , de la contenance en tout de six ares environ : confinés au midi , par les maison et jardin de Jacques Allard , un mur entre deux ; à l'orient , par un petit chemin ou impasse ; au nord , par le chemin tendant de la rivière de Saône à l'église de la commune de Saint-Romain au Mont-d'Or , et par un petit ruisseau qui longe ledit chemin et les murs des maison et jardin saisis , et à l'occident , par le jardin de Jacques Décrand.

Ledits immeubles sont ordinairement occupés et cultivés par Louise Benet , veuve Décrand.

Ils seront vendus sur la poursuite dudit sieur Jean-Marie Bouchard , par la voie de l'expropriation forcée , et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi , pardevant le Tribunal civil séant à Lyon , en l'audience des criées , au palais de justice , sis place St-Jean , hôtel de Chevreuses , à dix heures du matin.

Les trois publications du cahier des charges de l'adjudication ont été faites de quinzaine en quinzaine , les dix-sept novembre , premier et quinze décembre mil huit cent vingt-un.

L'adjudication préparatoire aura lieu le samedi cinq janvier mil huit cent vingt-deux , à dix heures du matin , au par-dessus la somme de trois mille francs , mise à prix offerte par le poursuivant.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. S'adresser pour voir le cahier des charges et pour les renseignements , à M.º Luc , avoué du poursuivant , rue Saint-Jean , n.º 34 , ou au greffe du tribunal civil , place Saint-Jean.

LUC , avoué.



SPECTACLES du 20 décembre.

GRAND THEATRE. — Le Tonnelier. — Le Menteur. — Le Déserteur. THEATRE DES CELESTINS. — Le Traité de paix ou le Retour des Croisés. — Un Jour à Rome ou le Jeune Homme en Loterie. — La Créancière ou les Bosquets de Hyde-Parck. — Les Epaulées du Grenadier.